

à nous retourner par courriel à : contact@haforcas.fr

[Anna Dewit ou Fabrice Lecat sont à votre écoute](#)

ENTREPRISE :

Siret:

ADRESSE :

INTERLOCUTEUR :

TELEPHONE :

E-MAIL :

DATE(S) DE SESSION : du

au

LIBELLE DE FORMATION:

LIEU DE FORMATION :

BLOIS-VENDOME <input type="checkbox"/>	SAINT PIERRE DES CORPS <input type="checkbox"/>	CHARTRES <input type="checkbox"/>	ORLEANS <input type="checkbox"/>
--	--	--	---

NOMBRE DE PERSONNES INSCRITES : |_|_|_|

NOM	PRENOM	E-MAIL	TELEPHONE

COUT PEDAGOGIQUE :

| |_|_|_| € HT/ Personne / Jour X |_|_|_| personne(s) X |_|_|_| Jour(s)= cout total : |_|_|_| |_|_|_| €HT

Acompte 50% à la commande: |_|_|_| |_|_|_| €HT soit |_|_|_| |_|_|_| €TTC

CONDITION DE PAIEMENT:

- un chèque d'acompte de 50% TTC du montant total est nécessaire pour valider votre inscription (maximum 8 jours avant le début de la formation)
- Le solde à réception de facture à l'issue de la formation écoulée

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFERENTE DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION) :

Pour le client

Si vous souhaitez que cette formation soit financée directement par votre OPCA, merci de nous communiquer ses coordonnées précises :

« Bon pour accord » le :

Nom et prénom du signataire :

Qualité :

Signature :

Cachet :

Le responsable demandeur de l'inscription déclare avoir pris connaissances des « Conditions générales d'inscription » qui figurent au verso du présent bulletin et les accepter sans réserve.

Date de M.AJ.																				Page 1/2
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------

PR 03-06-04 - 21/03/2006/LECAT F

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

1 L'organisme de formation

HAFORCAS Formation est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n° 24 37 03143 37 auprès du préfet de la région Centre. Il est certifié OTC Organisme Testeur Certifié par SGS qui est lui-même accrédité par le COFRAC. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2 - inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci ou par mail. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Celles par téléphone ne sont pas acceptées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour HAFORCAS Formation, ordre de commande; il peut être accompagné du bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.

3 - Limitation des effectifs

Un minimum de 4 personnes est nécessaire pour valider l'ouverture de la session programmée. Tant que ce quota minimum n'est pas atteint, les stagiaires sont mis en liste d'attente. Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité à 12 personnes. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée.

4 Confirmation d'inscription

Pour valider l'inscription des stagiaires, l'entreprise doit s'acquitter d'un montant de 50% TTC de la formation demandée.

Après enregistrement d'une demande d'inscription et réception du règlement de 50%, un courrier ou un mail est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur

- soit pour confirmer l'inscription;
- soit pour l'informer de la mise en liste d'attente;
- soit pour l'informer que le stage est complet.

5 Convocation Programme

Quinze jours avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et une notice d'accueil est envoyé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné.

6-Coût

Le coût ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement des stagiaires. Il s'agit d'un coût HT par jour et par stagiaire.

7 - Facturation - Convention - Contrat - Attestation

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle. HAFORCAS Formation accepte de signer les conventions

types de formation qui lui sont présentées par les entreprises ou organismes. L'entreprise doit s'acquitter d'un montant de 50% TTC de la formation pour valider son inscription, une facture acquittée lui sera adressée en retour.

A l'issue du stage, HAFORCAS Formation envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable, tel que défini au point 6, une facture du montant restant dû et un exemplaire de l'attestation de présence à remettre au stagiaire.

Dans le cas d'une inscription individuelle, le candidat reçoit un contrat de formation qu'il devra retourner à HAFORCAS Formation daté et signé par retour de courrier. Passé un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, et au plus tard 15 jours avant le début de la formation, il devra faire parvenir le règlement total (en précisant son nom et la référence de la formation) par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de HAFORCAS Formation afin que son inscription soit effective. HAFORCAS Formation lui adressera en retour une facture acquittée. Une attestation de présence est délivrée à l'organisme collecteur qui en fait la demande.

8 - Évaluation

À l'issue de la formation, HAFORCAS Formation délivre à l'entreprise et au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

9 - Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de HAFORCAS Formation

10 Désistement - Absence - Abandon

En cas de désistement plus de 3 semaines avant le début du stage, HAFORCAS Formation ne facture pas et rembourse l'acompte de 50% à l'inscription.

En cas de désistement moins de 2 semaines avant le début du stage, HAFORCAS Formation retiendra l'acompte versé au titre de l'inscription.

En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, HAFORCAS Formation facture la totalité du coût pédagogique; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

11 -Annulation de stage -Report

HAFORCAS Formation se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant. HAFORCAS Formation se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

12 - Hébergement - Restauration

HAFORCAS Formation ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires. Ces frais sont à régler sur place par les stagiaires.